



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 JUIN 2022**

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 5

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Maryam EL GUIZANI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO  
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN  
Madame Lucile MOREL pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

**Membre absent**: 1

M. Fatih DEMIRAY

**Délibération n°20220623DEL6**

**FINANCES**

**Décision modificative n° 1 au budget primitif 2022**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Cette décision modificative a pour objet de reprendre les résultats et les restes à réaliser de 2021 et d'ajuster les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2022.

• **REPRISE DES RESULTATS ET DES RESTES A REALISER DE L'ANNEE 2021**

En application de la délibération d'affectation des résultats, le budget 2022 est modifié de la manière suivante pour intégrer les résultats et les restes à réaliser de l'année 2021 :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser €</b>		<b>Affectation des résultats €</b>	
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ			794 545,44	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				7 212 853,19
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		474 588,30		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		752 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	558 043,54			
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	640 579,91			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 117 557,09			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	349 353,50			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 665 534,04</b>	<b>1 226 588,30</b>	<b>794 545,44</b>	<b>7 212 853,19</b>

• **INSCRIPTIONS NOUVELLES**

Les ajustements à réaliser en sections de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

**Section de fonctionnement**

**En recettes :**

Depuis le vote du budget 2022, nous avons reçu de l'État les évaluations fiscales et de dotations pour l'année 2022. :

- en conséquence la prévision budgétaire totale sur la fiscalité (fiscalité et compensations fiscales) doit être réduite de – 48 943 €
- le montant de dotation forfaitaire et de dotation de solidarité urbaine pour 2022 sera plus faible que la prévision en raison de la très faible progression de la population légale de la commune (seulement + 20 habitants). En conséquence le montant global de DGF doit être réduit de 120 413 €.

Des recettes nouvelles peuvent également être inscrites :

- compensation de la prime inflation versée : 52 000 €
- recettes du fonds de compensation du supplément familial de traitement : + 46 173 €
- cofinancement du poste de manager de centre-ville : 40 000 €
- cofinancement du poste d'agent de développement social du quartier de Terraillon : 15 000 €

Enfin, les opérations d'ordre doivent être revues pour un montant de 44 202 €.

**En dépenses :**

Les ajustements à réaliser en dépenses de fonctionnement sont mineurs :

- le transférer des gratification des VVV du chapitre 011 au chapitre 012
- inscrire au chapitre 012 la dépense de la prime inflation versée en début d'année pour 52 300 €
- le transfert de l'enveloppe du projet Fort en Musique du chapitre 65 au chapitre 011 pour 89 000 €
- l'ajustement des dépenses financière de + 31 000 € pour tenir compte de l'évolution à la hausse des taux d'intérêts et absorber les effets de la mécanique des intérêts courus non échus
- réduire le versement prévisionnel à la section d'investissement de 55 281 € pour équilibrer la section.

### Section d'investissement

#### **En dépenses :**

L'avancement des différents programmes d'investissement nous permet aujourd'hui d'ajuster les crédits prévus en dépenses d'investissement. Les ajustements sont les suivants :

- projets informatique : virement de 116 000 € du chapitre 21 au chapitre 20
- inscription des crédits nécessaire à l'acquisition du 16 rue Gaston Maurin pour + 125 000 €

Enfin, les opérations d'ordre doivent être revues pour un montant de + 267 508 €.

#### **En recettes :**

L'avancement des différents programmes d'investissement nous permet aujourd'hui d'ajuster les crédits prévus en recette d'investissement. Les ajustements sont les suivants :

- cession du terrain rue Guillermin/Boucher : + 79 310 €
- participation aménageur à la construction de la crèche La Clairière : 180 000 €
- réduction du virement prévisionnel depuis la section d'investissement de - 55 281 €

Enfin les opérations d'ordre sont revues pour un montant supplémentaire de + 168 025,00 €.

Ces divers ajustements ainsi que l'intégration du résultat de 2021 permettent de réduire le besoin en emprunt de - 4 014 189,01 €.

\* \*  
\*

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
Section de fonctionnement	28 019,00	28 019,00
Section d'investissement	4 852 587,48	4 852 587,48
<b>Total</b>	<b>4 880 606,48</b>	<b>4 880 606,48</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison Optique) is displayed in a stylized blue font.

ID : 069-216900290-20220623-20220623DEL6-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**